

Affiché le 08 juillet 2019



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA
CREATION DU CENTRE INTERNATIONAL D'ENTRAINEMENT DE
FORMATION ET DE COMPETITION DE TENNIS DE TABLE**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.06.022

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA CREATION DU CENTRE INTERNATIONAL D'ENTRAINEMENT DE FORMATION ET DE COMPETITION DE TENNIS DE TABLE

Rapporteur : André HARTEREAU

Par délibération en date du 26 octobre 2017 le Conseil Municipal a décidé la création du Centre International d'Entraînement, de Formation et de Compétition de Tennis de Table. L'adoption de ce programme était accompagnée de la création d'une autorisation de programme pour un montant global d'opération de 6 248 036 € TTC. Les crédits de paiement étant répartis sur les années 2018 à 2021.

Pour tenir compte de l'ajustement de réalisation et suite à l'approbation de l'APD, la répartition des crédits de paiement a été ajustée en date du 28 février 2019.

Préalablement à l'engagement des travaux, il est nécessaire de réaliser la renaturation du ruisseau. Cette opération ne peut réglementairement débiter avant le 1^{er} avril 2020 et retarde donc le planning.

C'est pourquoi, il convient de réajuster le planning de l'opération et la répartition annuelle des crédits de paiement comme suit.

	Création de l'AP 26/10/2017	Modification de l'AP 25/01/2018	Modification de l'AP 28/02/2019	Modification de l'AP 27/06/2019	TOTAL
AP	6 248 036	0	1 772 866		8 020 902
CP					
2018	370 000	91 800			461 800
2019	3 000 000	120 000	-2 620 000	-299 999	200 001
2020	2 800 000	-211 800	1 411 800		4 000 000
2021	78 036		2 981 066		3 059 102
2022				299 999	299 999

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu la délibération 2017.10.021 du 26 octobre 2017 créant une autorisation de Programme relative à la création du Centre International de Formation, d'Entraînement et de Compétition de tennis de table

Vu la délibération du 25 janvier 2018 modifiant la répartition des crédits de paiement,

Vu la délibération du 28 février 2019 modifiant le montant de l'autorisation et la répartition des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 6 juin 2019

Vu la nécessité d'ajuster les crédits de paiement

Affiché le 08 juillet 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906022-DE

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU